BULLETIN MUNICIPAL

Montbert

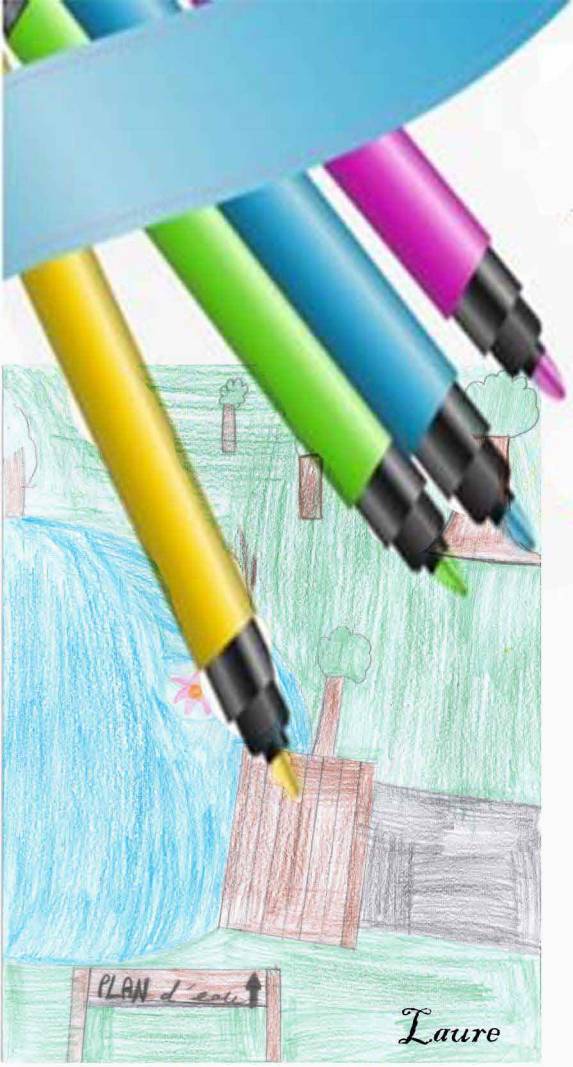

Laure

Rachel

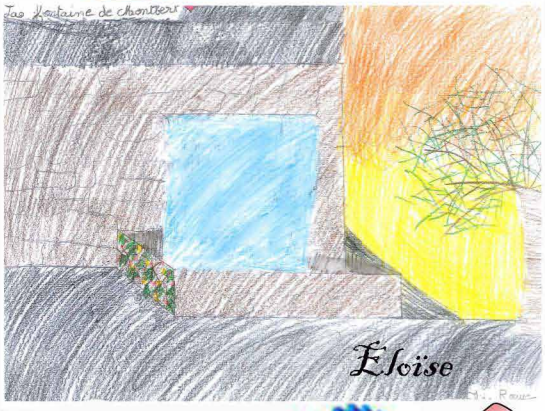

Eloïse

Dessine-moi Montbert

Clément

Lison

Maïwenn

Octobre 2018

SOMMAIRE

Page 3 : VIE MUNICIPALE

- Centenaire de l'armistice page 3
- Marche aux lampions page 4
- Voeux de la municipalité page 4
- Information travaux page 5
- Révision des listes électorales page 7

Page 8 : ENFANCE / JEUNESSE

- Relais Petite Enfance page 8
- Ouverture de l'accueil de loisirs page 9
- Espace jeunes «Le Spot» page 9

Page 10 : SOCIAL / SANTÉ

- Voyage ANCV page 14
- Information vaccination page 15
- Repas des aînés page 15
- ADMR 44 page 16
- Colis alimentaires page 16

Page 17 : ÉCONOMIE / EMPLOI

- Point Relais Emploi page 17
- Mission Locale du Vignoble Nantais page 18
- SEMES pahe 18

Page 19 : LOISIRS / SPORTS

- Piscine le Grand 9 page 19
- Bibliothèque municipale page 20

Page 20 : ENVIRONNEMENT

- Installation de bennes à mobilier page 20
- Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques page 21
- Collecte des coquillages page 21
- Le village des récuper'acteurs page 21

- **Pages 10 à 13 : DOSSIER : OUVERTURE DE L'ESPACE SANTÉ**
- **Pages 22 et 23 : LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF**

FERMETURE DES SERVICES

MAIRIE

Fermeture du secrétariat de la mairie

- samedi 03 novembre.
- samedi 22 décembre.
- samedi 29 décembre.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT VACANCES DE LA TOUSSAINT :

- Ouverture du 22 au 26 octobre.
- Fermeture le mercredi 31 octobre et vendredi 02 novembre.
- Ouverture les lundi 29 et mardi 30 octobre.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT VACANCES DE NOËL :

- Fermeture du 24 décembre au 1er janvier inclus.
- Ouverture les 02, 03, 04 janvier 2019 à la condition qu'au moins 10 enfants soient inscrits.

BIBLIOTHÈQUE :

- Fermeture les 02, 03 novembre 26, 28 et 29 décembre.
- Ouverture exceptionnelle les mardis 23 et 30 octobre et jeudi 25 octobre de 16h à 18h.

MICRO-CRÈCHE « Bulle d'Éveil » :

- Fermeture du lundi 24 décembre au mardi 1er janvier 2019 inclus.

POINT RELAIS EMPLOI :

- Fermeture :
- mardi 23 octobre
- jeudi 15 novembre
- mercredi 21 novembre
- du lundi 24 au lundi 31 décembre inclus.

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

1918…2018
Montbert se souvient

9-10-11 novembre 2018

Pour commémorer le centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre, le Groupe Histoire organise une exposition en partenariat avec la municipalité et les Anciens Combattants. Comme en 2014, cette exposition sera installée dans l'église, haut lieu de la commémoration de la guerre avec ses vitraux exceptionnels dédiés aux soldats montbertains morts pour la France. Avec le rappel des panneaux réalisés en 2014, de nombreux autres sujets seront abordés et la reconstitution d'une portion de tranchée ne manquera pas de marquer l'évènement.

Programme des 3 jours

• Vendredi 9 novembre :

- matin et après-midi consacrés à l'accueil des enfants des 2 écoles.
- 18h45 : moment de recueillement dans l'église à la mémoire des Poilus.
- 19h30 : inauguration de l'exposition dans l'église en présence du conseil municipal et des invités, suivie d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.
- jusqu'à 22h : exposition ouverte à tous.

• Samedi 10 et dimanche 11 novembre :

- ouverture au public de 9h30 à 18h, le matin du 11 novembre étant marqué par une cérémonie au Monument aux Morts organisée par la municipalité, avec la participation de 64 enfants rappelant les 64 Poilus montbertains morts au combat.

Ne manquez pas de retenir ces dates! Nous vous attendons nombreux dès le vendredi soir pour participer aux différentes manifestations auxquelles vous êtes tous conviés. Après le franc succès de l'exposition de 2014 avec près de 1 000 visiteurs, nous espérons que cette nouvelle exposition permettra à chacun de découvrir de nouvelles facettes et de mieux appréhender l'enfer de la Grande Guerre.
Parlez-en autour de vous !

MARCHE AUX LAMPIONS

Tous les ans, la municipalité s'associe aux associations de parents d'élèves des deux écoles René Cassin et Saint-Joseph pour accompagner les enfants lors de la marche aux lampions qui précèdera le lancement des illuminations de Noël.
Les enfants marcheront avec une banderole « Téléthon » pour soutenir l'association.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la date du :

VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018
Départ : Place de la mairie
à partir de 18h

Tous les bénéfices de la vente des lampions (2 €) seront reversés au Téléthon.
Friandises, jus de fruits et vin chaud clôtureront la soirée.

Nouveauté !

L'association Montbert en fête vous proposera un marché de Noël à la salle des fêtes à partir de 17h00.

à noter

SAMEDI 8 DÉCEMBRE : la bibliothèque de Montbert vous propose une fête du jeu spéciale «Téléthon», à partir de 19h30.
DIMANCHE 9 DÉCEMBRE : l'association «Randonnées pédestres» organise trois randonnées «Téléthon».

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

invitent toute la population de Montbert
à participer à la réunion amicale
qu'ils organiseront à l'occasion des vœux pour la nouvelle année :

SAMEDI 5 JANVIER 2019
à la salle des fêtes
à partir de 16h

INFORMATION TRAVAUX

MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES SUR LA COMMUNE
Travaux prévus d'octobre à novembre 2018.

Le conseil municipal s'est engagé dans l'agencement d'aménagements de sécurité pour la commune. Ces équipements seront installés sur les principaux axes d'entrée et sortie de la commune à savoir :

- **Rue de la Jarrie**
- **Rue des Prés**
- **Rue de la Joutelle**
- **Rue des Chardonnets**
- **Rue des Grands Fiefs**
- **Rue de la Poste**
- **Rue des Moulins**

L'objectif est de réduire la vitesse de circulation des véhicules dans le centre-bourg, d'augmenter la vigilance des conducteurs et d'améliorer la sécurité des piétons. Pour cela, ces installations seront disposées à intervalles réguliers sur les différents axes (chaque point de couleur sur la carte ci-dessous, présente un ouvrage sécuritaire).

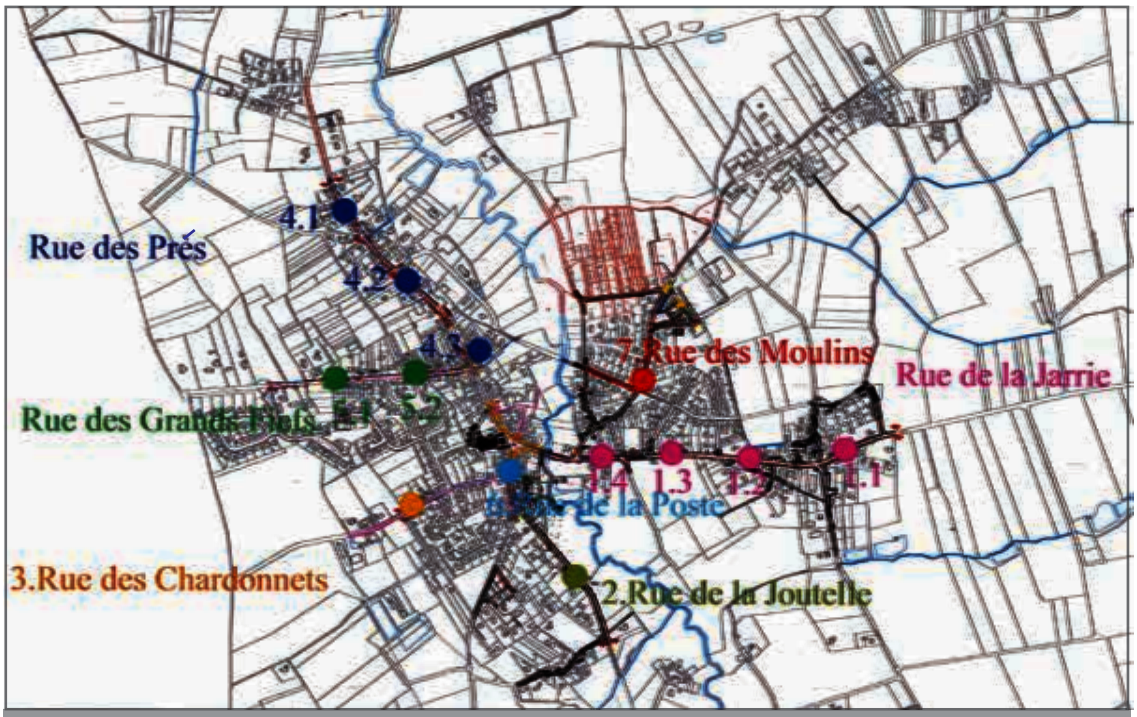

Carte des emplacements des aménagements sécuritaires

Ces actions seront de trois types :

- **Les plateaux**
- **Les écluses**
- **Les chicanes**

PLANNING DES TRAVAUX

La réalisation de ces aménagements est prévue de la semaine 43 à la semaine 45 (du lundi 22 octobre au vendredi 9 novembre).

Ce planning peut évoluer en fonction des travaux et aléas climatiques.

De nouvelles informations seront mises à jour pendant toute la période des travaux et seront consultables dans la partie « actualités » du site internet de la commune :

www.montbert.fr

- **LES PLATEAUX**

Deux plateaux seront installés sur la commune :

o Le 1er : rue de la Poste, peu après le rond-point de l'église. Il assurera le ralentissement des véhicules se dirigeant vers le centre-bourg et permettra également de baisser l'allure des véhicules de passage sur la commune.

o le 2ème : rue des Grands Fiefs, peu avant le carrefour de cette rue et de la rue des Prés. Il devra également assurer la décélération des véhicules dans les deux sens, afin de tranquilliser le carrefour et temporiser la vitesse des personnes quittant la commune.

Ce dernier plateau sera acompagné d'une écluse

Projet de plateau et écluse, rue des Grands Fiefs

DÉFINITION

Les plateaux sont conçus comme des aménagements surélevés de la route, permettant d'assurer la modération de la vitesse sur une longue distance en provoquant l'obligation pour les personnes circulant à forte vitesse, de réduire celle-ci sans pour autant présenter un danger pour les usagers. Ces ouvrages permettent notamment de sécuriser les traversées piétonnes et les carrefours.

- **LES ÉCLUSES**

DÉFINITION

Une écluse est un resserrement de la chaussée ne laissant subsister qu'une largeur de voie. Le trafic passe donc de façon alternée, en donnant priorité à un sens.

Deux écluses centrales (sans plateau) seront installées rue des Prés.
La première sera située, avant le croisement de la rue des Champs Brossards et de la rue des Grands Fiefs. Elle permettra la sécurisation du carrefour en diminuant la vitesse des véhicules avant d'arriver sur le croisement de la rue des Champs Brossards et de la rue des Grands Fiefs.
La seconde sera placée en amont de la première. Celle-ci rappellera à l'ordre les automobilistes qui se déplaceront en direction du centre-bourg.

- **LES CHICANES**

Plusieurs chicanes vont être créées sur la commune. Ces chicanes seront placées aux entrées et sorties de bourg (rue de la Joutelle, rue de la Jarrie, rue des Chardonnets, rue des Prés, rue des Grands Fiefs et rue des Moulins).

Rue de la Jarrie, 4 chicanes seront disposées à intervalles réguliers afin de réduire la vitesse de circulation. Les aménagements sur cette rue seront provisoires. Des travaux importants sont prévus par la suite dans cette rue. Des équipements définitifs seront mis en place pendant ces derniers travaux. Ce système sera donc en test rue de la Jarrie et ne sera aucunement définitif.

DÉFINITION

Une chicane est un aménagement d'une voie destiné à ralentir la vitesse des véhicules par la création d'une courbe.

Les chicanes qui seront posées, obligeront les véhicules à se déplacer dans un sens puis dans l'autre.

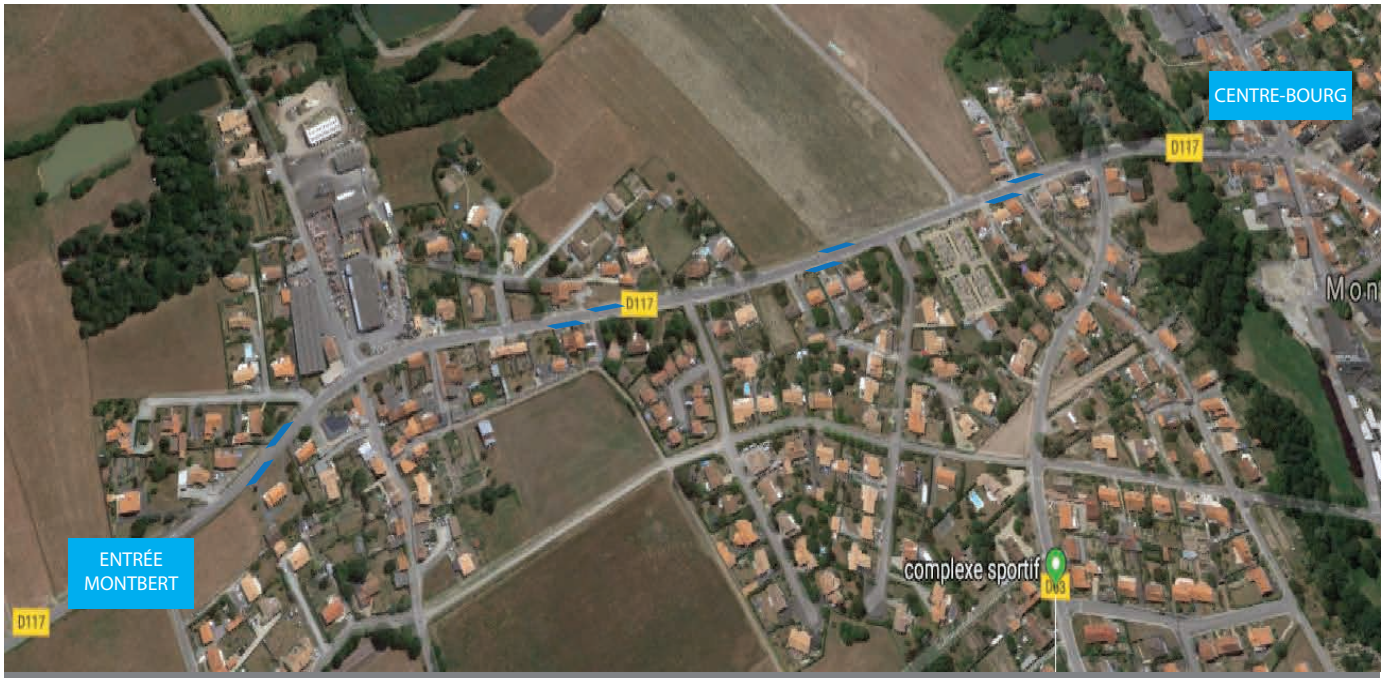

Chicanes provisoires de la rue de la Jarrie

Vie Municipale

AVIS AUX ÉLECTEURS : RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Pour rappel, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.
Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

- **Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.**
- **Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir le document cerfa 12669*01 ainsi que la preuve de sa nationalité, de son identité (carte d'identité, passeport...) et de son attache avec la commune (justificatif de domicile).**
- **Le tableau des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision au titre de l'année 2018 sera déposé le 10 janvier 2019 au secrétariat et affiché pendant dix jours.**

Pour tout renseignement, contactez la mairie au 02 40 26 71 52 ou sur contact@montbert.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Le RELAIS PETITE ENFANCE est un service mis en place par les communes de Montbert, Le Bignon et Geneston, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental.

Lieu d'information, d'accompagnement, d'échanges, de rencontres et de médiation, le Relais s'adresse :

- aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) et aux parents-employeurs d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile.

- aux assistantes maternelles, aux gardes d'enfants à domicile et à toute personne intéressée pour exercer ces professions.

Vous exercez comme garde à domicile ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Relais, des familles ont besoin chaque année.

NOUVEAU LIEU

Le lundi : Espace santé
2, place du Lavoir - Montbert -
02 40 04 76 11

Le mardi : Maison de l'Enfance
11 rue de Aires - Le Bignon -
02 40 26 45 91

Le vendredi : Pôle Enfance Jeunesse
3, Hameau de la Madeleine - Geneston
02 28 25 34 86

amstramg.ram@mairielebignon.fr

De l'animation au «Petit Jardin» à Montbert !

Outre de l'accueil individuel sur RDV, le Relais propose régulièrement des temps de rencontres collectifs sur tout le territoire.
La dernière rencontre de l'année scolaire 2017-18 a eu lieu le jeudi 5 juillet au « Petit jardin » à Montbert.

La météo, bien qu'incertaine, a permis à une quinzaine d'assistantes maternelles accompagnées d'une quarantaine d'enfants de profiter de cette aire de jeux extérieure entièrement close, située à côté du restaurant scolaire.

Le planning des rencontres régulières pour la période de septembre à décembre a été publié dans le dernier Journal du Relais (août 2018), en ligne sur le site internet de chaque commune, transmis également à toutes les assistantes maternelles ainsi qu'aux parents ayant communiqué une adresse mail au Relais.

OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES DE NOËL

L' Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera :

- FERMÉ du 24 au 28 DÉCEMBRE
- OUVERT le MERCREDI 02, JEUDI 03, VENDREDI 04 JANVIER à la condition qu'au moins 10 enfants soient inscrits.

VACANCES D'HIVER

L' Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera :

- OUVERT du LUNDI 11 au VENDREDI 15 FÉVRIER à la condition qu'au moins 10 enfants soient inscrits.
- OUVERT du LUNDI 18 au VENDREDI 22 FÉVRIER

- semaine ferme -

VACANCES DE PRINTEMPS

L' Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera :

- OUVERT du LUNDI 08 au VENDREDI 12 AVRIL - à la condition qu'au moins 10 enfants soient inscrits -
- OUVERT du LUNDI 15 au VENDREDI 19 AVRIL

- semaine ferme -

POUR RAPPEL :

Le courrier d'information et le bulletin d'inscription vous seront communiqués par mail.

ESPACE JEUNES «LE SPOT»

DOSSIER

OUVERTURE DE L'ESPACE SANTÉ

“ C'est un projet important qui se concrétise aujourd'hui, après de longs mois de travaux et d'attente. ”

Depuis le 20 août, les professionnels de santé se sont installés dans l'Espace santé, au 2, place du Lavoir à Montbert.
Ce bâtiment est un lieu que la municipalité a voulu pluriprofessionnel et au plus près des habitants.
L'Espace santé de Montbert répond aux besoins des patients en simplifiant l'accès aux services, par le regroupement au sein d'un même bâtiment d'un médecin, de deux infirmiers libéraux associés, d'un ostéopathe, de deux podologues, d'un chirurgien-dentiste et des permanences de la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile), du Relais Petite Enfance, de la C.A.R.S.A.T. (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) et du centre de soins infirmiers.

Cet Espace santé, c'est la garantie pour les habitants de Montbert d'avoir accès à une offre de soins de proximité et de qualité.

L'ensemble de la population est invité à l'inauguration officielle de l'Espace santé et des travaux d'aménagement des abords de l'Espace santé et de la mairie

Samedi 1er décembre 2018 à 11h00
à l'Espace santé de Montbert

Inauguration et visite de l'Espace santé.

L'Espace santé en bref, c'est :

Depuis le 20 août

Deux infirmiers libéraux D.E. :

Monsieur Frédéric Maudet
et sa collaboratrice-associée Madame Séverine Lesimple.
Une personne est également présente pour quelques remplacements.

Monsieur Maudet a quitté le cabinet infirmier autrefois situé au 18 rue des Champs Brossards pour rejoindre avec sa collaboratrice, les professionnels de l'Espace santé.
L'équipe assure les soins à domicile tous les jours pour TOUT TYPE DE SOINS INFIRMIERS.

Pour prendre RDV, contactez-les :
au 02 40 02 46 36 ou 06 19 18 42 00

Permanences sans RDV du lundi au vendredi de 7h à 8h et sur RDV en journée et le samedi matin.

Un médecin généraliste conventionné secteur 1
- pas de dépassement d'honoraire -

Le Docteur Céline Guilletat

Depuis le 4 septembre

Le Docteur Guilletat assure le suivi de personnes de tout âge et prend la carte vitale. Elle réalise également des visites à domicile.

Elle consulte SUR RDV UNIQUEMENT le lundi, mardi et vendredi de 9h à 19h, le jeudi de 9h20 à 12h et un samedi sur deux de 9h à 12h. Ces horaires sont modulables en fonction des urgences.

• Vous pouvez prendre RDV avec elle :
au 02 40 04 03 40 ou sur le site www.rdvmedicaux.com

Le cabinet médical est équipé de deux salles, l'une pouvant accueillir par la suite un deuxième médecin.

Un ostéopathe.

Depuis le 6 septembre

Monsieur Gaëtan Lebaupin.

Monsieur Lebaupin exerce depuis 2013 et connait bien la commune puisqu'il était autrefois installé au 42 rue de la Gare, en attendant l'ouverture de l'Espace santé.
Monsieur Lebaupin possède également un cabinet sur la commune de la Planche et partage donc son activité sur les deux communes.
Il consulte de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi sur RDV UNIQUEMENT.
• Vous pouvez prendre RDV avec lui :
au 02 28 25 67 75

Deux podologues

Semelles, soin, orthèses… Tout type de soins.

Depuis le 17 septembre

Madame Sandrine Michaud
et sa collaboratrice Madame Justine Perrin

Madame Michaud est podologue sur Montbert depuis 2000 où elle a exerçé, rue de la Poste puis au 9 rue de la Gare et dernièrement au 18 rue des Champs Brossards.
Madame Michaud espérait pouvoir se regrouper avec d'autres professionnels de santé dans un espace facile d'accès et optimisé pour les soins.
Elle vous reçoit depuis le 1er octobre, SUR RDV UNIQUEMENT, du lundi au vendredi de 9h à 19h30 (sauf jeudi et vendredi après-midi)
Contact : 02 40 26 16 33 ou par SMS au 06 82 21 73 89
Sa collaboratrice, Madame Perrin, exerce sur Montbert depuis 4 ans. Elle s'est installée au 2, place du Lavoir le 17 septembre dernier. Vous pouvez prendre RDV avec elle au cabinet ou à domicile, le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 19h (samedi matin sur demande).
Contact : 02 40 26 16 33 ou par SMS au 06 26 30 47 89

Un chirurgien dentiste

Omnipraticien (pratique courante, prévention, soins des caries et chirurgie)

Depuis le 15 octobre

Le Docteur William Moulin

Monsieur Moulin exerce depuis 2015 et a choisi de s'installer dans une commune rurale où il peut favoriser le relationnel avec sa patientèle. Ce regroupement de plusieurs professionnels de santé ayant différentes spécialisations est pour lui un plus pour la population mais aussi pour le suivi proposé aux patients.
Le cabinet est équipé de deux salles, l'une pouvant accueillir par la suite un deuxième dentiste.
Il vous reçoit du lundi au vendredi (sauf jeudi) de 9h à 13h et de 14h30 à 19h SUR RDV UNIQUEMENT (pour les urgences, merci d'appeler directement le cabinet).

Vous pouvez prendre RDV avec lui :
au 02 51 78 08 29 ou sur le site :
https://www.doctolib.fr/dentiste/montbert/william-moulin

L'Espace santé, ce sont aussi des permanences sociales :

• De la P.M.I.
(Protection Maternelle Infantile)

Le 2ème mardi du mois entre 13h30 et 16h30.

La P.M.I. est un service départemental en charge de la protection sanitaire des mères et des enfants en bas âge.
Les puéricultrices assurent le suivi médical gratuit des enfants de moins de 6 ans.
L'équipe médicale vous accompagne pour le suivi de la croissance et du développement psychomoteur de votre enfant, la gestion du carnet de santé ou encore pour vous donner des conseils sur les besoins des nourrissons relatifs au sommeil, à l'alimentation ou aux modes de garde.

Contact : 02 40 06 62 32

• Du R.P.E.
(Relais Petite Enfance)

Tous les lundis entre 9h et 17h.

Animé par Sandrine Coutand, Éducatrice de Jeunes Enfants, le Relais Petite Enfance a pour mission globale de contribuer à la qualité de l'accueil individuel du jeune enfant. Sandrine met en relation parents et assistantes maternelles, renseigne les parents sur les modes de garde, les aides et démarches administratives et accompagne les assistantes maternelles ou futures assistantes maternelles.
Sur inscription, le Relais propose régulièrement des temps de rencontre collectifs pour les enfants. Ils ont pour objectifs de contribuer à des moments de partage privilégiés entre adultes et enfants, à l'éveil et à la socialisation, ainsi qu'à des échanges sur l'accompagnement professionnel ou parental d'un jeune enfant).

Voir page 8 : article Relais Petite Enfance.

• De la C.A.R.S.A.T.
(Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail)

Permanences les :

- 4 octobre journée
- 5 octobre matin
- 18 octobre journée
- 19 octobre matin
- 26 octobre matin
- 8 novembre journée
- 9 novembre matin
- 16 novembre matin
- 22 novembre journée
- 23 novembre matin
- 30 novembre matin

Le service social de la Carsat s'adresse à tous les assurés et les ayant droits du Régime Général.
Il intervient en faveur des personnes fragilisées socialement par des difficultés liées à la santé et ayant des difficultés d'accès à la prévention et aux soins de santé.

- Pour tout renseignement : 02 72 00 42 42
srilebeaulieu@carsat-pl.fr

• Du centre de soins infirmiers de la région d'Aigrefeuille

Du lundi au samedi de 8h30 à 8h45. Les soins à domicile sont assurés 7jours/7 - 24h/24.

Les infirmières du centre de soins vous accueillent sans rendez-vous pour vos prises de sang, pansements et injections (sauf fériés).

- Pour tout renseignement :

02 40 03 80 74
Fax : 02 40 03 81 81
Siège : 7 bis, rue de la Filée
44140 Aigrefeuille-Sur-Maine
csi.aigrefeuille@wanadoo.fr

https://www.csi-aigrefeuille.fr/

VOYAGE ANCV : LES SENIORS SONT PARTIS À BARBASTE

Dans le cadre de l'opération « Seniors en vacances », le CCAS de Montbert a organisé un séjour de 8 jours à Barbaste (47).

Du 6 au 13 octobre, les 22 inscrits au voyage ANCV « Seniors en vacances », ont pu profiter d'une escapade au « Relais du Moulin Neuf » à Barbaste en Lot-et-Garonne.

Au programme, des activités de détente ; concours de pétanque, de belote, loto gascon, cours de cuisine, randonnées pédestres, Hammam, jacuzzi... Mais aussi des visites patrimoniales avec la visite de Condom et de sa cathédrale gothique St-Pierre, de la statue des trois mousquetaires et d'Artagnan, la visite de Larressingle aussi appelée « la petite Carcassonne », la découverte de Montréal du Gers, ancienne bastide Gascogne, la visite de Nérac, son château, son église St-Nicolas, son parc de la Garenne et l'excursion à la Bastide de Vianne, classée au patrimoine culturel de Lot-et-Garonne.

Nos aînés ont également profité de sorties insolites comme une démonstration de la découpe d'un canard gras par un ancien rugbyman, suivie d'une dégustation de produits du terroir gascon, d'une visite d'une chocolaterie et de la découverte d'une soufflerie du verre.

Tous les participants se sont dit enchantés de leur séjour.
Pour cette édition, le CCAS a de nouveau demandé des subventions auprès de la CARSAT Pays-de-la-Loire. La CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) est un organisme qui soutient les projets permettant aux seniors de maintenir un lien social et de rompre leur isolement. Ce séjour ANCV permet en effet de partager un moment convivial avec d'autres seniors, de créer du lien et des amitiés tout en profitant d'un voyage dans un autre département.
Le CCAS espère pouvoir poursuivre ce partenariat pour les prochaines vacances.

Carsat Retraite & Santé au travail

ancv

INFORMATION VACCINATION GRIPPE SAISONNIERE

Une permanence de soins par Frédéric Maudet et son équipe

Une permanence de soins est organisée par Monsieur Maudet, Infirmier à l'Espace santé de Montbert au 2, Place du Lavoir, pour la vaccination antigrippale (grippe saisonnière).

- Du 15 octobre au 10 décembre inclus
- Tous les LUNDIS et sans RDV de 8h30 à 9h30 et de 14h30 à 15h30

Aussi, afin de réduire votre attente et pour le confort de chacun, il serait souhaitable de prévoir votre vaccination durant ce temps de soins.
Monsieur Maudet et son équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

☎ 02 40 02 46 36 ou 06 19 18 42 00

Pensez à vous munir de votre bon de vaccination, votre carte vitale et votre vaccin.
N.B. : pour les primo-vaccinants, assurez vous d'avoir l'accord (la prescription) de votre médecin.

Une permanence de soins par le Centre de Soins Infirmiers (CSI)

Comme chaque année, le Centre de Soins Infirmiers organise des séances de vaccination antigrippale à l'Espace santé, 2, Place du Lavoir :

- Mardi 6 novembre de 11h à 12h
- Jeudi 22 novembre de 15h à 16h

Pour tout renseignement :
Association du Centre de Soins
☎ 02.40.03.80.74

La personne qui représente votre commune :
Mme DEMONSAY Dany

Internet http://www. csi-aigrefeuille.fr

REPAS DES AÎNÉS 2018

Ce mercredi 19 septembre, nos aînés ont été conviés à participer au traditionnel repas des aînés à la salle des fêtes de Montbert.
165 personnes étaient présentes pour profiter d'un moment convivial autour d'un bon repas préparé par Monsieur Judais, Gérant de la Brasserie du Centre à Montbert.

Au menu : cassolette de pétoncles, pavé de cabillaud au beurre blanc, suprême de pintade au cidre, fromages et trilogie de desserts.
Monsieur le Maire a présenté la doyenne du repas, Madame Galliot Jeanne, âgée de 92 ans et le doyen, Monsieur Bruneau Paul, âgé de 90 ans. Nos anciens ont également accueilli 9 nouveaux aînés qui ont fêté leurs 70 ans cette année.

La bonne humeur était présente et nos chanteurs ont animé avec brio cette journée.

ADMR : AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'ADMR 44

L'ADMR est le premier réseau français associatif au service des personnes. En Loire-Atlantique, la Fédération départementale ADMR soutient 38 associations dans leur activité quotidienne.

Missions

Apporter ces services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi.

Services

Le réseau ADMR est reconnu pour ses compétences et son expérience dans quatre domaines de services :

Pour rester chez soi : pour mieux vivre chez soi, être plus autonome, l'ADMR 44 accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, téléassistance, livraison des repas, transport accompagné, aide aux aidants.

Pour entretenir sa maison : avec ses services de ménage, repassage, petit jardinage ou petit bricolage, l'ADMR 44 met à disposition des professionnels compétents, qui savent répondre aux besoins et s'adapter aux exigences de chacun de ses clients.

Pour veiller sur sa famille : l'ADMR 44 est attentive au bien-être des enfants, et soucieuse de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie (familiale, professionnelle et sociale). Pour ces raisons, l'ADMR développe des solutions d'accueil individuel (garde d'enfants à domicile) ainsi qu'un soutien éducatif et moral en cas d'aléas de la vie.

Pour mieux vivre en lieux d'accueil : l'ADMR 44 dispose de 15 logements en habitat regroupé pour personnes âgées.
En collaboration avec 7 associations de familles partenaires, l'ADMR-ADES gère 20 structures pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

CONTACT

ADMR Geneston/Montbert :
06 88 36 63 85

Référente Montbert :
Françoise Gautier
06 40 13 21 84

La maison des services ADMR du Pays d'Aigrefeuille :
3 Rue de la Bosselle
44140 REMOUILLÉ
02 40 54 84 45

ADMR Fédération de Loire-Atlantique :
7, allée de la Maladrie
BP 32302
44123 VERTOU Cedex

COLIS ALIMENTAIRES

Deux associations caritatives ont en charge la distribution des colis alimentaires. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées et plannings de chacune d'elles.

Le Secours Populaire Français

Permanences au Centre Multi Accueil Zébulon, 11 rue des Aires 44140 Le Bignon de 14h à 16h :

- 16 novembre
- 14 décembre

Permanences salle du Plessis, rue de la Chapelle 44140 Aigrefeuille-sur-Maine de 10h à 12h :

- 14 novembre
- 12 décembre

Pour plus d'informations : 02 40 74 14 14 / contact@spf44.org / www.spf44.org

Les Petits Sillons

Permanences au garage de la Maison Sorin (maison dédiée aux associations), 4 avenue de la Gagnerie à Geneston, de 14h00 à 17h00 les vendredis :

- 09 novembre
- 07 décembre
- 23 novembre
- 21 décembre

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie de Geneston au 02 40 26 10 20.

POINT RELAIS EMPLOI

Vous souhaitez évoluer dans votre secteur d'activité ?
Changer de métier ?
Refaire un nouveau CV ?
Rédiger une lettre de motivation ?
Préparer un entretien d'embauche ?

Faites le point sur vos compétences en venant échanger avec Magali Bretin au Point Relais Emploi (Centre médico-social de Montbert).
Elle vous accueille :
Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Chaque mois, les 3 Points Relais Emploi (La Chevrolière, Montbert et St-Philbert de Grand Lieu) accueillent en moyenne 180 personnes pour répondre à ce type de démarches et bien d'autres encore : s'inscrire à Pôle emploi, s'actualiser, développer des stratégies pour rechercher un emploi, consulter internet etc.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins en lien avec votre insertion professionnelle. Nous sommes là pour vous écouter, vous conseiller, vous accompagner, vous orienter si besoin, réfléchir ensemble à des solutions, proposer et trouver les offres d'emploi de nos entreprises locales.

MONTBERT

Ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h

Magali BRETIN

Centre Médico Social
Rue de la Mairie
44 140 Montbert
Tél : 02.40.26.11.62
point.relais.emploi.montbert@orange.fr

Grand Lieu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
> www.cc-grandlieu.fr

Date à définir :
Réunion d'information sur le Conseil en Évolution Professionnelle organisée par la Région et les PRE.

Réunions d'information collective sur les formations financées par la Région :

o De préparateur de commande ; les 24/10 et 13/11.

o D'agent magasinier ; les 18/10 et 06/11.

À vos agendas !

Jeudi 18 octobre 2018 à 10h au Point Relais Emploi de Montbert :
Venez découvrir les métiers d'aide-soignant et ASH (Agent des services hospitaliers) avec un employeur.
Si vous vous intéressez au secteur médico-social, médical, ou bien que vous souhaitez travailler auprès de personnes âgées ou hospitalisées ou en situation de handicap, venez vous renseigner sur les métiers, le marché du travail, les profils recherchés pour exercer ces fonctions.
Pas besoin de s'inscrire.
Apportez un CV.

Mardi 30 octobre 2018 :
Découverte des métiers du service à la personne à Pôle Emploi Clisson – Présentation des emplois/formations.

Jeudi 15 novembre 2018 de 10h à 16h :
Forum de l'emploi à Pont St-Martin, organisé par les communes de Pont St-Martin et La Chevrolière.
Apportez votre CV.

Vendredi 30 novembre :
Retrouvez Le Point Relais Emploi à l'Intermarché de Geneston avec l'affichage et présentation des Points Relais Emploi de Grand Lieu, les offres locales directes, les entreprises.

MISSION LOCALE DU VIGNOBLE NANTAIS

Pour les Jeunes de 16-25 ans

UNE SEMAINE À NE PAS MANQUER !
Du 23 au 30 Novembre 2018

La Mission Locale du Vignoble Nantais organise désormais des visites d'entreprises tout au long de l'année sur le territoire du Vignoble Nantais !

Pour découvrir le milieu de l'entreprise et se faire une idée concrète d'un métier ou d'un poste de travail, rien ne vaut le témoignage d'un professionnel, une visite d'atelier ou encore une mise en situation réelle de travail !

Les visites MÉTIERS RÉALITÉS consisteront à rencontrer 3 entreprises sur une seule journée.

Jeudi 29 Novembre 2018
« Les métiers du Grand Air »
(paysagisme, viticulture, bâtiment…)

Vendredi 30 Novembre 2018
« Être et savoir, les métiers de l'éducation »
(éducateur, Agent de soins, enfance…)

S'inscrire sur le site de la Mission Locale :
missionlocalevignoblenantais.fr

Nous proposons également une action COACHING pour aider à optimiser son image et booster sa confiance en soi face à un employeur. Pour cela, des professionnelles de l'image et de la communication interviendront lors de 2 journées autour d'échanges et de mises en situations ludiques :

Vendredi 23 novembre
et Mercredi 28 novembre 2018
Inscription au 02.40.36.09.13

Communiquez avec
La Mission Locale sur

www.missionlocalevignoblenantais.fr

Mission Locale du Vignoble Nantais
Place Maurice Renoul 44190 GORGES
Tél : 02 40 36 09 13 - Fax : 02 40 36 09 14

Horaires d'ouverture :
Le lundi : 9h - 12h30 / 13h30 - 15h
Du mardi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

SEMES

SEMES recrute, Contactez-nous :

Vallet : 06.22.00.30.58
Aigrefeuille : 02.40.26.12.72
Clisson : 02.40.03.93.54

Entretien domiciles et/ou locaux, manutention, animation et/ou surveillance d'enfants, aide-cuisine, entretien espaces verts, ….

TEMOIGNAGE d'une salariée :
« La découverte de l'association SEMES m'a permis de ne pas me déconnecter du monde du travail.
Après des années de travail, une rupture nous fragilise nous remet en cause
et parfois nous fait perdre confiance en soi.
L'association SEMES nous permet par des petites missions et par son accompagnement quotidien, de découvrir de nouvelles voies professionnelles et de reprendre confiance en soi.
C'est un vrai tremplin pour une nouvelle orientation professionnelle sans pression
et avec une relation humaine de qualité.
L'équipe SEMES, ce sont des gens proches, abordables et à l'écoute.»

Agir pour l'emploi
Un besoin exprimé,
Une réponse adaptée

PISCINE : LE GRAND 9

Les Horaires

TOUSSAINT	NOËL
du samedi 27 octobre au dimanche 4 novembre	du samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier
FERMETURE TECHNIQUE du 22 au 26 octobre	FERMETURE EXCEPTIONNELLE les lundis 24 et 31 décembre

FERMETURE TOUS LES JOURS FÉRIÉS

- **LUNDI** • de 14h à 19h
- **MARDI** • de 14h à 21h
- **MERCREDI** • de 14h à 19h
- **JEUDI** • de 14h à 19h
- **VENDREDI** • de 14h à 21h
- **SAMEDI** • de 14h à 18h
- **DIMANCHE** • de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h

L'évacuation des bassins s'effectue 15 minutes avant la fermeture de l'établissement

Reprise des cours annuels lundi 5 novembre et 7 janvier

Les Tarifs

Chèques vacances et coupons sport acceptés

UNITAIRES

Entrée adulte ..... 4,80 €
Entrée - de 16 ans ..... 3,60 €
Entrée - de 5 ans* ..... gratuit
*uniquement en période de vacances scolaires
Entrée étudiant ..... 3,60 €
Entrée personne en situation de handicap ..... 2,85 €

DERNIÈRE HEURE

(de la soirée)

Entrée adulte ..... 2,85 €
Entrée - de 16 ans ..... 2,15 €

ABONNEMENTS

10 entrées adultes ..... 36,00 €
10 entrées - de 16 ans ... 27,00 €
10 heures ..... 24,00 €
20 heures ..... 38,50 €

ACTIVITÉS

1 séance aquagym ..... 9,40 €
1 séance aquabike ..... 10,10 €
Stage adulte* ..... 49,20 €
Stage - de 16 ans* ..... 37,20 €
Stage - de 16 ans 2e enfant* ... 30,60 €

*Tarifs pour 6 cours

Les activités

INSCRIPTION À L'ACCUEIL DU GRAND 9 OU PAR TÉLÉPHONE

	Toussaint	Noël
Les stages natation *6 cours de 40 min.*	PAS DE STAGES PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT	1 SESSION DU 26 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER GRAND PASS VERT À 11H45 GRAND PASS JAUNE À 11H45 ADULTES DÉBUTANTS À 19H 16 places par stage *Toute inscription doit être précédée d'une évaluation gratuite, sur rendez-vous.*
L'aqua-gym *à la séance • 40 min.*	LE MERCREDI 31 OCTOBRE À 19H — 27 places par cours	LES MERCREDIS 26 DÉC. ET 2 JANV. À 19H — 27 places par cours
L'aqua-bike *à la séance • 40 min.*	LE LUNDI 29 OCTOBRE À 19H — 15 places par cours	LES JEUDIS 27 DÉC. ET 3 JANV. À 19H — 15 places par cours

rue de l'Hommée
44 310 Saint Philbert de Grand Lieu

tél. : 02 40 78 70 84
mail : le.grand9@wanadoo.fr
www.cc-grandlieu.fr

Loisirs / Sports

NOUVEAUX HORAIRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque municipale modifie ses horaires pour pouvoir mieux vous accueillir.

Elle est désormais ouverte :

- **le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 15h à 17h30**
- **le vendredi de 16h à 19h**
- **le samedi de 10h à 12h.**

N'oubliez-pas les rendez-vous organisés par Isabelle Appéré, responsable de la bibliothèque municipale pour cette fin d'année :

Jeudi 18 octobre, la Grande Lessive®
Le samedi 8 décembre à partir de 19h30, fête du jeu dans le cadre du Téléthon

Environnement

NOUVEAU : INSTALLATION DE BENNES À MOBILIER
dans vos déchèteries de Grand Lieu

La communauté de communes de Grand Lieu dispose désormais de bennes destinées à la collecte du mobilier usagé dans ses quatre déchèteries.

Afin d'améliorer le recyclage de ce type de déchets et réduire leur proportion enfouis, elle a choisi de s'associer à Éco-Mobilier.

Une benne est mise à la disposition des particuliers et des professionnels dans chaque déchèterie du territoire pour collecter le mobilier usagé.

Vous pouvez y déposer : meubles en bois, métalliques ou plastiques, canapés, matelas, chaises, salon de jardin, literie, table, armoire… En revanche, les éléments de décoration et de récréation ne peuvent être déposés dans ces bennes : rideaux, jouets, lampes, vasques et robinetterie...

Pour plus d'informations, contactez la communauté de communes :

02 51 70 94 39
collectedechets@cc-grandlieu.fr

Monsieur Coudriau, vice-président en charge de l'environnement et Laëtitia Lamouroux, responsable du service déchets

COLLECTE DES DÉCHETS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Les prochaines collectes D3E organisées par la communauté de communes de Grand Lieu se dérouleront les samedis :

- **3 novembre 2018**
- **1er décembre 2018**

En cas de besoin, vous pouvez contacter la communauté de communes de Grand Lieu au 02 51 70 91 11.

Horaires de la collecte :
8h00-12h30

Lieu de la collecte :

**Parking du siège
de la communauté de communes
P.A. de Tournebride
17, rue de la Guillauderie
44118 LA CHEVROLIÈRE**

COLLECTE DES COQUILLAGES

Tous les ans, pendant la période des fêtes de fin d'année, la communauté de communes organise une collecte de coquillages. Les bennes à coquillages sont disposées dans les quatre déchèteries de Grand Lieu et accessibles aux heures d'ouverture des déchèteries.
Seules les coquilles sont acceptées, les rince-doigts, carapaces de crabes, têtes de langoustines ou crevettes, tranches de citron, serviettes en papier sont interdits.
L'ensemble des coquillages est ensuite valorisé en amendement agricole.

LE VILLAGE DES RÉCUPER'ACTEURS DU VIGNOBLE NANTAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

1 – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

• N° 2018-09 : Convention de prestation de maintenance des archives communales établie avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

• N° 2018-10 : Marché public souscrit avec la société RAVELEAU PAYSAGES relatif à l'entretien des espaces verts du plan d'eau de Chantemerle et de la taille des haies sur différents sites de la commune.

• N° 2018-11 : Marchés publics relatifs aux travaux de mise aux normes du local accueillant l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement.

• N° 2018-12 : Marché public souscrit avec la société INOVALYS relatif à des prestations de prélèvements et d'analyse alimentaire au restaurant scolaire municipal.

2 – SERVICE ENFANCE :

2.1 – Étude des comptes d'exploitation 2017 :

2.1.1 – du restaurant scolaire :

Pour l'année 2017, le total des dépenses est de 280 315.65 euros, pour un total de recettes de 188 486.55 euros. Le Reste à la charge de la commune est de 91 829.10 euros.

Nombre de repas servis : 47 702 repas
Prix de revient d'un repas : 5.88 euros
Prix payé par l'usager par repas : 3.90 euros

2.1.2 – de l'accueil périscolaire :

Pour l'année 2017, le total des dépenses est de 108 758.56 euros. Le total des recettes est de 105 377.86 euros.

Pour l'exercice 2017, le compte d'exploitation provisoire de l'accueil périscolaire présente un déficit de fonctionnement, pris en charge par la commune, de 3 380.70 euros.

2.1.3 – L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi :

Pour l'année 2017, le total des dépenses est de 18 101.52 euros. Le total des recettes est de 12 490.30 euros.

Le compte d'exploitation provisoire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi porte le déficit de fonctionnement de ce service à la charge de la commune pour l'exercice 2017 à 5 611.22 euros.

2.1.4 – L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances :

Pour l'année 2017, le total des dépenses est de 25 320.64 euros. Le total des recettes est de 15 223.84 euros.

Le compte d'exploitation provisoire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances porte le déficit de fonctionnement de ce service à la charge de la commune pour l'exercice 2017 à 10 096.80 euros.

2.2 – Fixation des tarifs applicables en 2018/2019 pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'ALSH du mercredi et des petites vacances :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'augmenter de 0.5 % les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi et des petites vacances et de 1 % les tarifs du restaurant scolaire.

2.2.1 – pour le restaurant scolaire :

Tarifs du restaurant scolaire applicables au 1er septembre 2018 :

• Prix du repas des enfants qui déjeunent quotidiennement au restaurant scolaire, 3.94 euros, soit un abonnement mensuel de 4 jours de 55.15 euros et un abonnement mensuel de 5 jours de 70.90 €

- Prix d'un repas occasionnel, 4.62 euros
- Prix d'un repas « non inscrit », 5.64 euro
- Prix du repas « adultes » 7.29 euros

2.2.2 – pour l'accueil périscolaire :

Quotient familial	Tarif à la ½ heure	Tarif au ¼ d'heure
Quotient inférieur à 381 €	0.76 €	0.381 €
Quotient entre 382 € et 686 €	1.17 €	0.584 €
Quotient entre 687 € et 990 €	1.37 €	0.685 €
Quotient entre 991 € et 1290 €	1.63 €	0.814 €
Quotient entre 1291 € et 1590 €	1.93 €	0.965 €
Quotient supérieur à 1 591 €	2.03 €	1.015 €
Pour les non allocataires	2.23 €	1.116 €

• Supplément pour un petit déjeuner 0.84 €
• Supplément pour un goûter 0.63 €

2.2.3 – pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi et des petites vacances :

Tarifs applicables au 1er septembre 2018 :

ALSH du mercredi et des petites vacances	Mercredi après-midi de 13h30 à 17h00	Petites vacances		
		Journée de 9h00 à 17h00	½ journée (1)	Temps du midi (non compris le repas)
Quotient inférieur à 381 €	4.57 €	8.22 €	4.57 €	1.22 €
Quotient entre 382 € et 686 €	6.09 €	10.96 €	6.09 €	1.63 €
Quotient entre 687 € et 990 €	7.51 €	13.20 €	7.51 €	2.03 €
Quotient entre 991 € et 1290 €	8.63 €	15.23 €	8.63 €	2.43 €
Quotient entre 1291 € et 1590 €	9.85 €	16.54 €	9.85 €	2.84 €
Quotient supérieur à 1 591 €	11.17 €	18.78 €	11.17 €	3.25 €
Pour les non allocataires	13.20 €	22.13 €	13.20 €	4.06 €

(1)Matin de 9h00 à 12h30 / Après-midi de 13h30 à 17h00

Il est rappelé que le tarif du repas du midi, pris dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi au restaurant scolaire, est en fonction du choix fait lors de l'inscription au restaurant scolaire :

• Pour les familles qui ont fait le choix de l'abonnement régulier 5 jours, le prix du repas du mercredi est compris dans l'abonnement fixé à 70.90 € ; ce qui correspond à un prix unitaire de 3.94 €.

• Pour les familles qui ont fait le choix de l'abonnement régulier 4 jours et qui respectent les modalités d'inscription, le prix du repas le mercredi est fixé à 3.94 €

• Pour les familles qui utilisent le service du restaurant scolaire occasionnellement (que ce soit le mercredi ou les autres jours de la semaine), le prix du repas le mercredi est fixé à 4.62 €,

• Pour les familles qui ne respectent pas les modalités d'inscription au restaurant scolaire, le prix du repas le mercredi est fixé à 5.64 €

Il est également précisé que le tarif du repas du midi, pris dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances au restaurant scolaire, a été fixé à 3.94 euros à partir du 1er septembre 2018.

2.3 – Micro-crèche – modification du règlement de fonctionnement :

Des modifications du règlement sont proposées au niveau des articles relatifs aux vaccinations, à la tarification (modalités de prise en compte des ressources) et à la facturation.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau règlement.

2.4 – Renouvellement du Projet Educatif Territorial 2018-2019 :

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2015/2016 arrive à échéance, en conséquence, un nouveau PEDT doit être adopté.
Pour précision, l'école publique René Cassin conserve son organisation des temps scolaires sur cinq matinées pour la rentrée 2018-2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet Educatif Territorial présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document nécessaire.

3 – FINANCES :

3.1 – Refonte du tableau de classement de la voirie publique communale :

Un recensement général des voies publiques appartenant à la Commune et affectées à la circulation générale a été effectué conjointement par le service technique communal et la société EDMS au cours du premier trimestre 2018 et indique que le linéaire réel est de 85.051 mètres linéaires au lieu de 51 800 mètres linéaires retenus à ce jour, soit 33.251 mètres linéaires de différence.

Ce chiffre est un des critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) aux communes.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le linéaire de la voirie publique communale à 85 051 mètres linéaires.

3.2 – Loyers pour la location des locaux de l'Espace santé :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des loyers suivants par service utilisateur :

- Pour le Centre de soin infirmier d'Aigrefeuille sur Maine : 50 € par mois
- Pour le service PMI du Département : 150 € par mois
- Pour la CARSAT : 150 € par mois

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec ces différents services, précisant notamment les conditions de la location et les modalités de révision des loyers.

3.3 – Association « Montbert en fête » – demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle la création sur la commune d'une nouvelle association; « Montbert en fête ».
Cette association sollicite le versement d'une subvention pour lancer des activités.
Le Conseil Municipal à l'unanimité, alloue une subvention de 800 € à l'association « Montbert en fête ».

3.4 – Décision modificative n°1 du budget communal 2018 :

Le Conseil Municipal, considérant le vote du budget primitif 2018 et la nécessité d'ajuster les crédits inscrits en section de fonctionnement et en section d'investissement pour prendre en compte de nouvelles dépenses et nouvelles recettes, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.
Les détails de ce modificatif sont disponibles sur le compte rendu complet sur le site internet de la commune.

4 – Lotissement communal « Le Moulin Bleu » :

4.1 – 2ème tranche du lotissement – lancement de la tranche conditionnelle relative à l'aménagement de la rue du Moulin Bleu :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affermir la tranche conditionnelle y compris l'option 1 prévue au marché de travaux souscrit avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST – Agence GADAIS pour permettre l'aménagement de la rue du Moulin Bleu.

4.2 – 3ème tranche du lotissement – échange de terrains avec M GIRAUDEAU :

Dans le cadre de l'aménagement de la 3ème tranche du lotissement du Moulin Bleu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'échange de terrains à réaliser entre la commune de Montbert et M et Mme GIRAUDEAU. Il est précisé que cet échange de terrains est réalisé sans soulte.

5 – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MAIRIE ET DES ABORDS DE L'ESPACE SANTÉ – AVENANT AU MARCHÉ AVEC BAUDRY TP

Dans le cadre du lot n°1 souscrit avec l'entreprise BAUDRY TP, des travaux complémentaires sont nécessaires notamment sur l'aménagement de la Grand'Rue et sur la mise en place des réseaux souples.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au contrat, d'un montant de 9 423.45 € HT souscrit avec l'entreprise BAUDRY TP.

6 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU :

6.1 – Avenant à la convention de groupement de commandes cadre :

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes cadre pour les communes de Grand Lieu, le Conseil municipal décide adhérer au groupement :

- Prestation de balayage des voies publiques

Et d'adhérer aux nouvelles familles d'achats suivantes qui seront intégrées dans le cadre de l'avenant :

- Location et maintenance de photocopieurs & achat et maintenance de photocopieurs
- AMO – prestation d'assistance conseil dans les assurances
- Prestation de maintenance et fourniture de matériel en informatique
- Études et diagnostics préalables (à caractère réglementaire obligatoire) concernant la réfection de voirie.

6.2 – Rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de compétences intervenus au 1er janvier 2018 :

La CLECT a pour rôle de préparer l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Elle a arrêté le périmètre des charges transférées au 1er janvier 2018, tel qu'il résulte de la dernière modification des statuts communautaires, à savoir :

- La « Politique de la ville,
- La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPi).
- L' Animation et concertation de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 06 juin 2018.

7 – PERSONNEL :

7.1 – Création d'un poste d'agent social à temps complet :

Dans le cadre de la structure micro-crèche et afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service compte-tenu de son taux de remplissage, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'agent social territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2018.

7.2 – Création de 5 postes non permanents à temps non complet :

Considérant la préparation et l'organisation de la rentrée scolaire au sein des services à l'enfance et d'entretien des bâtiments et la réflexion en cours sur la réorganisation de la direction des services enfance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- 2 emplois d'adjoint d'animation non permanents à temps non complet,
- 3 emplois d'adjoint technique non permanents à temps non complet.

8 – AVENANT AU CONTRAT DE VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) AVEC LEXHAM :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au contrat de VEFA à souscrire avec la société LEXHAM afin de prendre en compte le coût supplémentaire pour l'ajout de prises électriques pour 784 € HT.

Pour disposer d'informations complémentaires, les comptes rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune :

www.montbert.fr

Montbert

MAIRIE,
rue de la Mairie
44140 MONTBERT
02 40 26 71 52

contact@montbert.fr
www.montbert.fr

Suivez l'actualité de la commune sur la page Facebook.